



# COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

## SESSION DE FORMATION EJ/ETI 17

**Les accidents médicaux, du préjudice à l'indemnisation**  
*Que dois-je faire si je m'estime victime d'un accident médical ?*

*Vendredi 21 novembre 2025*

*De 14h00 à 18h00*

*Centre Diocésain - Espace Grammont, 20 rue Mégevand, 25000 Besançon*

### Programme de la formation

#### Objectifs pédagogiques :

- Connaître les démarches à effectuer en cas d'accident médical ayant entraîné un préjudice corporel ou psychique

#### Être capable de :

- Définir l'accident médical : une erreur médicale ou accident médical désigne couramment un incident ou accident évitable survenant dans le domaine de la santé et attribuable à une action humaine.
- Comprendre comment se fait l'indemnisation de la victime : le système français prévoit l'indemnisation intégrale du préjudice par une prise en compte individualisée de chaque situation

#### Pour connaître :

- Comment ça se passe quand on a un accident
- Comment évaluer un préjudice corporel
- Quels sont les 3 préjudices indemnisés ?

#### Public visé - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

*Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.*

## Contenu détaillé de la formation

*Nous pouvons tous être ou s'estimer être victime d'un accident médical. Quelle différence entre un aléa thérapeutique, une erreur médicale, une infection nosocomiale, une affection iatrogène ? Quelle est la procédure à engager selon que cet accident se produit dans le secteur public (hôpitaux) ou le secteur privé (cliniques). Quelles sont les voies de recours pour les usagers ?*

**14h00-15h00**    **Fonctionnement de l'ONIAM (Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux), organisation et différents dispositifs d'indemnisation**  
M. Sébastien LELOUP, directeur de l'ONIAM

**15h00-16h00**    **Organigramme de la CCI, saisie de la CRCI, indemnisation des accidents médicaux, infections nosocomiales, affections iatrogènes**  
M. Axel BARLERIN, premier conseiller à la CAA de Nancy, ancien président de la CRCI du Pôle Nancy

*16h00-16h15*    *Pause*

**16h15-17h00**    **Les avocats de victimes d'accidents médicaux**  
Me PICHOFF ou Me WIERMANN, avocats au Barreau de Besançon

**16h15-17h00**    **Les particularités de l'expertise en matière d'accident médical : une expertise transversale qui exige un binôme ou un collègue d'expert**  
Dr Pascale FRANCOIS, administrateur CEJCA, expert anesthésiste-réanimateur, médecin légiste

**17h00-17h45**    **Réponses aux questions**  
**QCM fin de formation**

# Organisation de la formation

## Intervenants :

- **M. Sébastien LELOUP**, directeur de l'ONIAM (Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux)
- **M. Axel BARLERIN**, premier conseiller à la CAA de Nancy, ancien président de la CRCI du Pôle Nancy
- **Me PICHOFF** ou **Me WIERMANN**, avocats au Barreau de Besançon
- **Dr Pascale FRANCOIS**, administrateur CEJCA, expert anesthésiste-réanimateur, médecin légiste

## Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

## Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'un QCM d'évaluation rempli par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires

Durée de la formation : 4 heures (0,5 jour)

## Coût de la formation :

- Membres CEJCA, postulants et avocats : 70 €
- Non membres de la Compagnie : 140 €
- Magistrats : Offert